

PROCES VERBAL

Assemblée Générale de la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie

24 mai 2019, au Parc des Expositions (Toulouse)

L'Assemblée Générale de la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie (FRCOO) s'est tenue **le 24 mai 2019, à 9h30, au Parc des Expositions de Toulouse, à l'occasion du Salon des Chasseurs du Grand Sud**, sur convocation du Conseil d'Administration (CA), représenté par son Président en exercice, Monsieur Serge CASTERAN.

Rappel de l'ordre du jour :

Désignation du Bureau de l'AG
Approbation du procès-verbal de l'AG du 29/06/2018
Rapport de gestion du Président
Rapports du Trésorier et du Commissaire aux comptes
Budget 2019/2020
Proposition de modifications du règlement intérieur
Questions diverses

Membres présents ou représentés : liste d'émargement en annexe

64 membres présents

35 membres représentés

99 voix exprimées

Excusé :

Monsieur THERON – Président de la FDC 48

Invités :

Monsieur HEBRARD- Commissaire aux comptes
Monsieur Gilles TIBIE – Directeur FDC 66
Monsieur Patrice LEMOINE – Directeur FDC 11
Monsieur Sébastien DEJEAN – Directeur FDC 31
Monsieur Jocelyn MOREAU – Directeur FDC 32
Monsieur Marc VALAT – Directeur FDC 30
Monsieur Jérôme CORNUS – Directeur FDC 65
Monsieur Arnaud JULIEN – Directeur FDC 48
Madame Aude GERAUD – FRCOO
Madame Lucie GILLIOZ - FRCOO
Monsieur Sylvert BARRAULT – FRCOO
Madame Eva FAURE – FRCOO
Monsieur Antoine BERCEAUX - FRCOO
Madame Florence FERRERES - FRCOO
Madame Karine SAINT-HILAIRE – FRCOO
Monsieur Laurent COURBOIS – FRCOO

Le Président Serge CASTERAN déclare l'ouverture de l'Assemblée Générale de la FRCOO à 9h35. Il remercie l'ensemble des administrateurs des Fédération Départementales des Chasseurs (FDC) qui participent à cette journée.

Il rappelle l'ordre du jour.

Il propose que les délibérations de l'Assemblée Générale soient prises à main levée.

1ère résolution - Assemblée Générale FRCOO – 24/05/2019

La proposition que l'ensemble des décisions de l'Assemblée Générale soient prises à main levée est adoptée à l'unanimité.

Il propose que la composition du Bureau de cette assemblée, soit celle du Bureau de la FRCOO et le soumet à l'approbation de l'assemblée.

2ème résolution - Assemblée Générale FRCOO – 24/05/2019

Le Bureau de l'Assemblée Générale est constitué par :

PRESIDENT : Serge CASTERAN

1^{er} VICE-PRESIDENT : Jean-Pierre GAILLARD

2eme VICE-PRESIDENT : Yves BASTIE

TRESORIER : Jean-Pierre SANSON

SECRETAIRE: Jean-Marc DELCASSO

TRESORIER ADJOINT : Jean-Bernard PORTET

Cette proposition est adoptée à la majorité et un vote contre

Il propose à l'adoption de l'Assemblée Générale, le procès-verbal de l'Assemblée du 29/06/2018.

3ème résolution – AG FRCOO – 24/05/2019

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité, le procès-verbal de l'Assemblée du 29/06/2018.

Le Président poursuit avec la lecture de son rapport moral concernant l'activité de la FRCO depuis la dernière assemblée générale de juin 2018.

« Messieurs les Présidents, messieurs les administrateurs, Mesdames, Messieurs, administrateur de FDC, chers collègues de Fédération Départementale des Chasseurs d'Occitanie, Mesdames, Messieurs les directeurs de FDC, chers collaborateurs de FRCO, nous voici réuni pour la 2ème Assemblée Générale de la FRCO, qui clôture une année complète de fonctionnement !

Cette année fut comme la précédente très chargée car après l'aboutissement de notre fusion nous nous sommes attachés à reprendre tous nos projets conduits en partenariat avec les aménageurs du territoire, les gestionnaires d'espaces naturels, les acteurs socioprofessionnels ruraux et le monde de la recherche.

Ces projets reposent grandement sur le rayonnement régional de notre réseau fédéral, ce qui est notre force. Tout en étant l'interlocuteur régional des administrations, collectivités, chambres consulaires et groupements associatifs régionaux, la FRCO s'attache tout particulièrement à l'animation du réseau des fédérations départementales et peut dans ce contexte conduire avec vous, différents programmes au profit de la chasse et de la nature en Occitanie.

Cette année 2018 a donc mis à l'épreuve la restructuration de nos services et de notre gouvernance interne. Nos travaux sont possibles grâce à l'implication de vos collaborateurs départementaux, tant directeurs, que chargés de missions, que techniciens, que secrétaire ou comptable.

Je souhaite expressément et vivement les saluer ainsi que pour la confiance et l'engagement des uns et des autres dans cette dynamique régionale, parfois déroutante mais toujours animée par des personnels de FRCO ayant le souci d'accomplir leur mission au bénéfice de tous nos adhérents. Je tiens à les remercier pour leur implication sans faille : Audrey, Florence, Lucie, Aude, Cyrielle, Antoine, Karine, Eva, Johan, Laurent, ainsi que les stagiaires et services civiques accueillis à la FRCO.

En conséquence, nous avons pu poursuivre, aboutir et porter à la connaissance de nos partenaires les résultats de projets engageant FRCO et FDC de la région : Agrifaune, Aviper, Corribior, Viafauna, Chassnat, Naturobus ... Vous avez pu découvrir des éléments plus détaillés sur chacun de ce projet dans le rapport d'activité transmis avec l'invitation à cette assemblée générale.

Nous sommes satisfaits pour l'occasion de pouvoir remettre aux Présidents de FDC un exemplaire de deux documents édités cette année : une brochure de synthèse sur les programmes Agrifaune en Occitanie et un guide destiné aux Fédérations sur l'acquisition foncière. Je tiens à féliciter Aude GERAUD, Lucie GILLIOZ et Sylvert BARRAULT pour le travail réalisé à la production de ces documents. D'autres exemplaires seront adressés à vos fédérations prochainement.

Certains de nos projets devraient trouver de belles perspectives en 2019/2020.

Le budget que nous présenterons tout à l'heure est le reflet de cette activité, dont un programme a pu être présenté, discuté et validé lors de réunions successives de directeurs de FDC, de Bureau et Conseil d'Administration de notre FRCO.

Vos représentants ont été sollicités à différentes occasions, nous avons tenu quatre réunions de Bureau depuis notre dernière Assemblée Générale et trois réunions de Conseil d'Administration :

- *Le 13 novembre 2018 à Quillan pour traiter de l'avancement de nos partenariats et arrêter les comptes au 30 juin 2018*

- *Le 21 février 2019 à Badens pour présenter nos projets et programme d'activités 2019/2020 et des perspectives de travail avec les services de la Région*

- *Le 02 mai 2019 à Albi pour proposer un budget 2019-2020 et de l'avancement de projets*

Ces réunions occasionnent nombreux déplacements. Grâce à l'appui de la Région et à l'investissement d'Antoine BERCEAUX sur le sujet nous avons dorénavant pu équiper les FDC qui le souhaitent de matériel de visio-conférence. Nous avons pu tester ce matériel avec mes collègues de Bureau à deux reprises, ils donnent pleinement satisfaction pour ce format de réunion.

Cette année a également été marquée au niveau régional par l'actualité de la réforme de la chasse initiée en août 2018, par notre Président national en accord avec le Président de la République.

Au regard de nouvelles gouvernances qui s'organisent autour de nous, cette réforme qui tend à bousculer l'échiquier fédéral, trouve son sens. Nous devons rester « dans le match ». En souhaitant donner un nouvel élan attendu pour la chasse à cet échelon régional, Willy SCHRAEN fait un pari pour l'avenir et le maintien de nos organisations futures tant régionales que départementales.

Aussi de nouvelles responsabilités, engagements et positionnements sont liés aux FRCO, dans les domaines sanitaire, forestier, agricole et de la protection de la biodiversité.

L'environnement institutionnel de notre Fédération Régionale a fortement évolué au cours de l'année 2018, avec notamment la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité, dont nous sommes administrateurs (Jean-Pierre GAILLARD en tant que titulaire). Cette agence semble démarrer sous de bons auspices, avec le souci de travailler à préserver la nature ordinaire, combat mené pendant des dizaines d'années par le monde la chasse, sans que nous n'ayons été entendus jusqu'à présent.

Il faut souligner que le Conseil Régional, notre principal soutien dans les projets de développement du loisir chasse et de l'aménagement des territoires, confirmera son engagement par la signature tout à l'heure d'une convention cadre de partenariat pluriannuelle avec la FRCO et l'Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques en Occitanie.

Début juillet, nous signerons également une convention cadre pluriannuelle avec la DREAL Occitanie.

Fort de cette nouvelle configuration externe et interne, notre souhait est aujourd'hui de porter le projet « chasse en Occitanie » autour d'axes structurants : développement du loisir chasse avec de nouvelles pratiques et pratiquants, renforcement de nos actions environnementales qui justifient notre revendication de « premiers écologistes d'Occitanie » sur le terrain, et l'attribution gestion du grand gibier en équilibre avec les productions agricoles et forestières, une chasse adaptative et donc plus scientifique, remettre la viande de gibier à la table des citoyens de notre région, favoriser la bonne cohabitation sur les espaces naturels et la sécurité, communiquer pour que chasser soit un loisir accessible, tendance et décomplexé au XXIème siècle !

Je vous remercie pour votre attention et soumets mon rapport à votre approbation ».

4^{ème} résolution – AG FRCOO – 24/05/2019

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le rapport moral 2018 du Président.

Le Président soumet le rapport d'activité 2018 de la FRCO.

Il a été adressé avec la convocation à l'ensemble des membres de l'Assemblée Générale afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Rappel du sommaire :

- NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS
- REPRESENTATION DES FEDERATIONS DE CHASSEURS & DE LA CHASSE
 - o Instances de consultations régionales
 - o Représentation à l'échelon National
 - o Contribution de la FRCO
 - o Trophées Chasse Durable en Occitanie 2018
- COORDINATION REGIONALE ET DEVELOPPEMENT DE PROJETS...16-26
 - Restauration des habitats de la faune sauvage
 - Connaissance et gestion des espèces
 - Valorisation de la venaison et gestion des déchets de la chasse
 - Sensibilisation à la nature
 - Appuis spécifiques à la FNC
- COMMUNICATION.....27-29
 - Nouvelle image, nouveau outils
 - Stratégie régionale de communication
 - Communication sur les projets
- LES CHIFFRES CLES DE NOTRE ACTIVITE EN 2018.....30-31

5^{ème} résolution – AG FRCOO – 24/05/2019

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le rapport d'activités 2018.

Le Président invite Monsieur Jean-Pierre SANSON, Trésorier de la FRCO à poursuivre avec le bilan financier 2017-2018. Il s'agit du 1^{er} exercice financier de la FRCO, arrêté au 30/06/2018 par le Conseil d'Administration réuni le 13/11/2018, à Quillan (documents de bilan en annexe).

Le compte de bilan est le suivant :

ACTIF : 1 282 605 €

PASSIF : 1 282 605 €

Le compte de résultat se compose comme suit :

CHARGES :

	Budget 17/18	Réalisation	Budget n+1
ACHATS	11 700 €	17 024 €	11 800 €
SERVICES EXTERIEURS	95 040 €	121 836 €	84 972 €
INVESTISSEMENTS PROJETS	355 112 €	258 351 €	243 621 €
IMPOTS TAXES et VERSEMENTS ASSIMILES	20 369 €	16 062 €	21 000 €
SALAIRES et TRAITEMENTS (provisions congés primes + SC)	488 004 €	495 714 €	535 815 €
CHARGES SOCIALES			
AUTRES CHARGES	21 594 €	24 157 €	0 €
DOTATIONS AMORTISSEMENT	8 250 €	8 023 €	8 000 €
TOTAL DES CHARGES	1 000 070 €	941 168 €	905 208 €

PRODUITS :

	Budget 17/18	Réalisation	Budget n+1
COTISATION FDC adhérents *2,20€	327 800 €	328 652 €	319 000 €
SUBVENTIONS PROJETS RÉGIONAUX	496 425 €	422 794 €	384 327 €
CONVENTION COLLABORATION FDC/FNC (Mise A Disposition de personnel - Service Ingénierie)	135 496 €	131 807 €	133 117 €
AUTRES PRODUITS et transferts de charges	21 493 €	36 212 €	13 582 €
TOTAL DES RECETTES	981 214 €	919 465 €	850 026 €
Résultat	- 18 856 €	- 21 703 €	-55 182 €

Le Trésorier cède la parole au Commissaire aux comptes, M. HEBRARD de la Société EURAUDIT qui lit en séance le rapport de certification sur les comptes annuels du bilan financier au 30 juin 2018 et les conventions réglementées de l'exercice du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 ; rapports établis par la Société EURAUDIT et société GMCO (rapports en annexe).

6^{ème} résolution – AG FRCO – 24/05/2019

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et les rapports du Commissaire aux comptes, approuve à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2018 qui établissent :

Compte de bilan

ACTIF : 1 282 605 €

PASSIF : 1 282 605 €

Compte de résultats

CHARGES : 941 168 €

PRODUITS : 919 465 €

Résultat de l'exercice 2017-2018 : - 21 703 €

Le Trésorier, poursuit avec la lecture de la proposition du Conseil d'Administration de la FRCO réuni le 13/11/2018 concernant l'affectation du résultat.

7^{ème} résolution – AG FRCO – 24/05/2019

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Trésorier de la FRCO, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat financier comme suit :

- D'une part l'affectation de 20 715 € (adhésion au GIFS 2017-2018) de déficit au compte de réserves 10681000 correspondant aux projets associatifs de Midi-Pyrénées.
- D'autre part l'affectation de 988,07 € de déficit au compte de réserves 10682000 de la FRCO.

Le Président, propose de clôturer cette séance sur le bilan comptable par le visionnage d'une vidéo produite par la FRCO sur « Concilier agronomie et faune sauvage durant l'interculture – expériences de FDC d'Occitanie » lien de visionnage : https://youtu.be/42Sx_7PmTaY

Le Président signale également l'édition de la brochure régionale sur le bilan des actions Agrifaune conduites par nos fédérations depuis une dizaine d'année.

Le Président poursuit, en accord avec le Trésorier, avec la présentation du budget 2019-2020.

Il expose les éléments constitutifs du budget, retenus par le CA de la FRCO réuni le 02 mai 2019 :

- Ce budget permet la mise en œuvre du programme d'activités de la FRCO validé lors du CA du 21 février 2019
- Ce budget tient compte des éléments connus de la réforme au regard des décisions prises par les Présidents de FDC et FRCO en AG de la FNC du 19 mars 2019

En conséquence, le budget 2019- 2020 a été établi en tenant compte de ressources provenant de la FNC telles que présentées par le Président SCHRAEN en réunion régionale du 06 mars 2019, à Toulouse :

- Un apport de base de 400 K€ à chaque FRC – fonctionnement qui se décompose :
 - 115 K€ sur fonds propres FNC ne relevant pas l'éco-contribution
 - 285 K€ sur fonds éco-contribution
- Un apport régional au titre de l'éco-contribution proratisé nationalement (nb de départements), pour des projets d'intérêt régional et interdépartemental soit 383 K€ max mobilisables en éco-contribution variable

Le Président poursuit avec la présentation des principes retenus par le CA de la FRCO le 02 mai 2019, pour constituer le budget 2019-2020 :

- 1- Assurer le fonctionnement et l'auto-financement restant à charge de la FRCO pour atteindre un équilibre budgétaire (charges et dépenses)
- 2- Mobiliser une partie de l'écocontribution variable en région pour l'auto-financement restant à charge des FDC sur les projets régions (tableau projets)
- 3- Conserver une marge de manœuvre sur une partie de l'éco-contribution variable en région pour le financement de la FRCO en cas de non-obtention de subventions sur projets déposés dans l'année

En conséquence le budget s'établit comme suit (budget détaillé présenté en annexe) :

- Un montant total de CHARGES pour 864 362 €
- Un montant total de PRODUITS pour 863 974 €

Soit un budget déficitaire de – 388 €

Ce budget doit permettre l'engagement de projets figurant dans le tableau prévisionnel annexé au budget 2019/2020.

8^{ème} résolution – AG FRCO – 24/05/2019

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le Président et le Trésorier, approuve à l'unanimité le budget 2019-2020 proposé par Conseil d'Administration réuni le 02/05/2019, qui s'établit comme suit :

- Total de CHARGES pour 864 362 €
- Total de PRODUITS pour 863 974 €
- Résultat déficitaire de - 388 €

L'Assemblée Générale approuve en conséquence, le montant forfaitaire de cotisation de chaque FDC pour l'exercice du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 fixé à 500 €, ainsi que l'engagement des travaux figurant dans le tableau prévisionnel annexé au budget 2019/2020.

Pour en terminer sur le sujet le Président précise, qu'à ce stade des débats parlementaires, des questionnements se font jour sur l'origine et le montant de l'éco-contribution

Le CA a pris la précaution de convenir de l'élaboration au besoin d'un budget modificatif post –AG, en tenant compte de l'ajustement possibles des flux et montants de la dotation fixe FNC provenant du permis national et des montants de la cotisation des FDC.

9^{ème} résolution – AG FRCOO – 24/05/2019

Sur proposition de l'Assemblée Générale du Syndicat National des Chasseurs de France, auquel adhère notre FRCO, l'Assemblée Générale, adopte le montant de la cotisation pour l'année 2019, qui s'établit à 500 €.

Le Président aborde le dernier point de l'ordre du jour consacré à la modification du règlement intérieur. Cette délibération requiert l'approbation de 2/3 des membres présents ou représentés, soit 66 votes favorables.

Les articles du règlement intérieur soumis à délibération ont été établis par le CA de la FRCO du 02 mai 2019 et adressés avec la convocation de l'Assemblée Générale (en annexe).

10^{ème} résolution – AG FRCOO – 24/05/2019

A la lecture des propositions du CA de la FRCO du 02/05/2019, l'Assemblée Générale, approuve à l'unanimité les modifications apportées au règlement intérieur en ce qui concerne :

- Convocation par voie numérique des CA et AG de la FRCO
- Vote par consultation électronique en CA
- Vote par consultation électronique en AG

Le Président informe qu'aucune question diverse n'est soumise à délibération de l'Assemblée Générale, au regard des statuts de la FRCO. Il propose cependant aux participants un temps d'échange avant la clôture des travaux.

Intervention du Président Gilbert BAGNOL : Il souhaite que les prochains RDV avec la Présidente Carole DELGA soient organisés en présence des 13 Présidents de FDC.

Réponse de Serge CASTERAN : C'est effectivement la position que nous soutenons, pour autant lorsque l'invitation émane du cabinet de la Présidente, les conditions sont fixées par leurs soins et ne correspondent pas forcément à nos souhaits. Par contre la Présidente de Région nous rejoint à l'issue de notre AG, pour poursuivre par la signature de la convention avec la FRCO, nous avons souhaité cet événement en présence de tous les Présidents et membres de notre AG.

Intervention de M. BOUSQUET (administrateur de la FDC 09) : Quel intérêt à poursuivre nos investissements sur l'aménagement des habitats de la caille des blés au regard du rapport de l'ONCFS transmis à la commission européenne, qui proposerait un report de la date d'ouverture de la chasse de cette espèce ?

Réponse de Thierry CABANES : La FNC a été saisie du sujet. Des modifications ou compléments au rapport sont en cours. Comme pour d'autres espèces chassables dites sensibles, nous devons poursuivre nos investigations tant sur la connaissance que sur les aménagements sur le terrain pour justifier du maintien de leur chasse sur le territoire national, d'autant que sur cette espèce migratrice, les problèmes et menaces sont ailleurs.

Intervention du Président FERNANDEZ : Il souhaite exprimer son mécontentement sur certains dysfonctionnements de notre FRCO, de son point de vue. Comment est-il possible que M Yves BASTIE soit encore au Bureau en tant que 2^{ème} vice-Président, au regard des actions qu'il conduit avec sa FDC pour sanctionner les chasseurs qui ne valideraient leur permis national dans le département de l'Aude afin de pratiquer leur loisir dans ce département ? Il réitère sa demande sur le porté à connaissance du CA des décisions prises par le Bureau et qu'en l'absence, il suspend sa participation aux prochaines réunions du CA de la FRCO. Il aurait également souhaité participer à la dernière rencontre avec Mme DELGA. Enfin en tant que Président de l'ANCM, il ne comprend pas que le Bureau ait été amené à délibérer défavorablement sur sa demande d'adhésion à cette association. Il considère que cette décision est du ressort du CA de la FRCO.

Réponse de Serge CASTERAN : Il regrette que le Président de la FDC de l'Ariège réserve de tels propos à l'occasion de l'Assemblée Générale de la FRCO. Il lui semble que ce n'est ni le lieu ni le moment, pour autant il entend ce mécontentement et répondra point par point.

Concernant, le 2^{ème} Vice-Président de la FRCO, il invite tout un chacun à se référer aux statuts de la FRCO et au contrat de fusion qui a été signé avec la FRC Languedoc-Roussillon, pour bien comprendre les conditions d'installation et de modification des membres du Bureau de la FRCO. Si le Président BASTIE souhaite s'exprimer sur le point des validations des permis nationaux dans son département, il est invité à le faire, cela ne relève pas de la compétence de la FRCO (le Président Yves BASTIE décline l'invitation à la prise de parole).

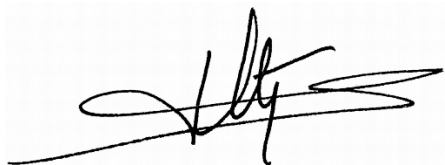
Concernant le porté à connaissance des travaux du Bureau, cette demande a été étudiée en Bureau, qui a rappelé simplement qu'aucune décision n'est prise en Bureau, seuls le CA et l'AG sont habilités pour ce faire. Pour autant, opportunément, le Bureau publiera des flash info suite à ses réunions. Il souhaiterait connaître par ailleurs si la FDC de l'Ariège réunit son Bureau et transmet un compte-rendu aux membres de son CA ? En terme de représentation de la FRCO, sur des demandes de RDV ou réunions ponctuelles, le Président assure cette fonction, avec l'appui du 1^{er} Vice-Président et des autres membres du Bureau. Il est amené à les consulter dès lors qu'il ne pourrait s'y rendre ou dès lors qu'il s'agit d'une délégation, comme ce fut le cas avec le RDV de Mme DELGA organisé par son cabinet. Si aucun membre du Bureau ne peut se rendre disponible, alors il est amené à consulter des membres du CA. Par contre le CA est toujours amené à se prononcer sur les sollicitations de désignation de nos représentants dans des instances régionales ou nationales.

En ce qui concerne, l'adhésion à l'ANCM, le Bureau s'est à ce jour interrogé et positionné majoritairement sur le principe suivant : la FRCO n'a pas vocation à adhérer à des associations spécialisées de chasse (adhésion relevant de chaque FDC), l'adhésion à l'ANCM pourrait engendrer des demandes d'autres associations spécialisées (chiens courants, piégeurs, bécassiers, paloumayres...), hors comme le confirme le budget adopté la FRCO ne disposera plus de fonds propres (plus de cotisations de FDC), et les fonds de l'éco-contribution ne peuvent justifier d'adhésion à des associations spécialisées. En conséquence, si le Président de la FDC Ariège (Président de l'ANCM) confirme sa demande, il proposera au prochain CA sa réponse sur ce sujet, en tant que Président de la FRCO, au regard de l'avis du Bureau.

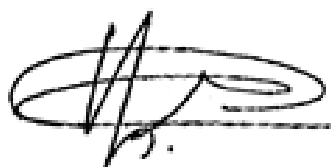
Les échanges sont clos, le Président au nom du conseil d'administration de la FRCO remercie les participants, salue l'investissement de la société GL Events pour la bonne tenue de cette journée et rappelle la suite du déroulement des évènements programmés avec nos partenaires : la Région Occitanie, l'Association Régionale des Fédérations de Pêche, SNCF Réseau.

Fait à Toulouse, le 24 /05/2019,

Le Président,
Serge CASTERAN

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop on the left and a series of sharp, horizontal strokes extending to the right.

Le Secrétaire,
Jean-Marc DELCASSO

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop on the left and a series of sharp, horizontal strokes extending to the right.